N°	21	03	11

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

4 mars 2021

Date du Conseil Municipal

10 MARS 2021

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents---- 30

Votants ----- 33

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,, Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un,
Le dix mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Centre des Congrès – Hall des paris conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence jusqu'au 1er juin 2021, en présence de journalistes et d'agents municipaux justifiant d'un motif professionnel, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, DUPONT-BELOEIL, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOT, FRAUX.

A l'exception de :
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Madame MANENT qui a donné pouvoir à Madame CHUPIN.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

11/ PORNICHET DEAM'BULLE 2021 – DELIBERATION DE PRINCIPE – CONVENTIONS TYPES DE COLLABORATION GRACIEUSE ENTRE DES COMMERCES / HOTELS ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

EXPOSE :

La Ville de Pornichet organise un événement, autour du livre et de la lecture, consacré à la bande dessinée dénommé Pornichet Déam'bulle 2021. Le projet est porté par l'équipe de la Médiathèque en association avec les différents services de la Ville.

La troisième édition de cet événement se déroulera les 10 et 11 avril 2021 dans divers lieux et espaces publics de la Ville avec la Médiathèque comme point central.

Le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 actuel a nécessité de revoir la proposition faite au public dans le cadre de l'édition 2021 et notamment d'abandonner la formule développée en 2019 sur le principe d'un salon à l'Hippodrome dans lequel les auteurs, les animations et donc le public sont regroupés.

La nouvelle organisation consiste à inciter les participants à déambuler dans la Ville à la rencontre d'une vingtaine d'auteurs présents dans différents lieux pornichétins.

Dans le cadre de cette nouvelle organisation, la Ville souhaite proposer aux commerces et hôtels de Pornichet de collaborer à titre gracieux en mettant leurs locaux à disposition pour notamment :

- L'accueil des auteurs pour des séances de dédicaces.
- L'accueil des auteurs pour des rencontres.
- La participation au jeu de piste.

Les rencontres et dédicaces seront gratuites pour le public et se feront uniquement sur rendez-vous.
Elles resteront sous la responsabilité de la Ville et seront gérées par les agents communaux en charge de la manifestation et par les bénévoles des associations partenaires.
Les commerces sont sollicités pour accueillir des séances de dédicaces et/ou pour participer au jeu de piste.
Les hôtels sont, quant à eux, invités à accueillir les rencontres.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les conventions types de collaboration gracieuse entre les commerces / hôtels et la Ville de Pornichet.

DELIBERATION :

⇨Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇨Vu le projet de convention type ci-annexé,
⇨Vu l'avis de la Commission Culture, animations, sport et vie associative en date du 3 mars 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention type de collaboration gracieuse entre des commerces et la Ville de Pornichet.
- Approuve la convention type de collaboration gracieuse entre des hôtels et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à les signer et à en assurer leur exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

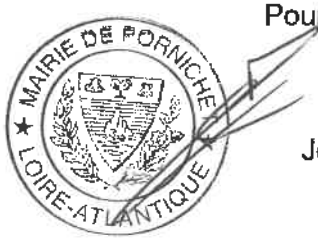

Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.